

LE SPECTACLE VIVANT PEUT-IL SURVIVRE À LA CONCENTRATION DU SECTEUR ?

À l'heure où s'ouvre le Printemps de Bourges, premier grand rendez-vous de la saison musicale, une question s'impose : **la diversité artistique est-elle encore une réalité... ou déjà un lointain souvenir ?**

VERS UNE « FABRIQUE DU GOÛT » ?

Depuis les années 2010, une transformation profonde est à l'œuvre dans le spectacle vivant. **Des groupes de plus en plus puissants** intègrent désormais toute la chaîne de valeur : production, diffusion, salles et billetterie. **Le mouvement s'est nettement accéléré ces derniers mois**, avec plusieurs opérations majeures, acquisitions de salles, prises de participation dans la billetterie et dans la production, redessinant ainsi la carte du secteur en France.

Quand un même acteur produit un artiste, possède le lieu qui l'accueille, contrôle la billetterie voire même dispose de relais médiatiques pour en assurer la promotion, alors que reste-t-il :

- de la liberté de création ?
- de la diversité des esthétiques ?
- du choix du public ?

Un chiffre suffit à mesurer le déséquilibre : 1 % des spectacles génère 46 % des recettes.

Les 99 % restants, indépendants, émergents, esthétiques minoritaires, se partagent **un accès aux lieux et à la billetterie toujours plus contraint.**

LE PRÉCÉDENT AMÉRICAIN : UN AVERTISSEMENT

Aux États-Unis, 39 États et le ministère de la justice ont engagé des poursuites antitrust pour **abus de position dominante** contre Live Nation et Ticketmaster. Le procès s'est ouvert à New York en mars dernier concluant un accord sans démantèlement mais avec des dommages financiers conséquents et des contraintes obligatoires, comme celle de limiter à 15% les frais prélevés sur l'achat de billets.

Cependant, **34 États ont refusé cet accord**, jugeant qu'il ne protège ni les consommateurs, ni les artistes, ni les salles indépendantes et ont décidé de poursuivre le procès dont le jury doit désormais statuer.

Que penser d'un tel scénario s'il se reproduisait en France ?

Quand on attend trop pour agir, même la puissance publique peine à corriger les déséquilibres.

SORTIR DU FAUX DÉBAT PUBLIC / PRIVÉ

Il n'existe pas de « spectacle public » opposé à un « spectacle privé ». Il existe un **écosystème fragile**, majoritairement composé d'acteurs privés, parfois subventionnés, qui remplissent des missions d'intérêt général. Cet équilibre est aujourd'hui **menacé par le retrait progressif des financements publics, l'augmentation des coûts et l'accélération de la concentration.**

SIX LEVIERS POUR PRÉSERVER LA DIVERSITÉ

Face à ce basculement, **La Scène Indépendante appelle les pouvoirs publics à agir sans délai :**

- 1. Encadrer la concentration par des règles antitrust adaptées**, avec des seuils propres au spectacle vivant et une vigilance particulière sur les opérations d'intégration verticale.
- 2. Garantir un accès équitable aux salles et à la billetterie** en imposant des obligations de non-discrimination lorsqu'un opérateur cumule lieu de diffusion et activité de production.
- 3. Repenser les délégations de service public** pour intégrer des clauses de diversité de programmation et d'accès ouvert aux producteurs indépendants.
- 4. Accentuer le mécanisme de redistribution via le CNM**, où les recettes des méga-productions financent la diversité, le relèvement du plafond de la Taxe sur les Spectacles constituant un levier immédiat.
- 5. Recentrer les subventions** sur les acteurs les plus fragiles et faciliter l'accès aux spectacles pour les publics les plus éloignés.
- 6. Faire du prochain quinquennat une fenêtre décisive** pour inscrire dans la loi un cadre garantissant la diversité du spectacle vivant.

Quel modèle voulons-nous pour demain ?

Un paysage culturel dominé par quelques acteurs intégrés ou une diversité vivante et indépendante ?

Contacts presse

Sylvie Desnouveaux - 06 09 17 14 22
sylvie@desnouveaux.net

Elisa Despiney - LA SCÈNE INDÉPENDANTE
e.despiney@lasceneindependante.org

07 59 63 29 65